



Thônex

Procès-verbal Séance du 22 juin 2010

Sont présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Claude Détruche Philippe Decrey	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Anne-Marie Jaquet	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Fidelina Gomes Dias Aguigah	Rosa Lopes Beer Jacqueline Tomasini
Messieurs	Ali Agraniou Andrew Arpidone Enrico Castelli Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Michel Frossard Patrick A. Gautier Marc Kilcher	Stephen Knörr Guy Loutan Claude Marcet Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Jorge Vieitez

Excusés :

Mesdames	Christine Schwarz Karin Wirthner Zinggeler
Monsieur	Noureddine Ferka Zazou

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2010.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Centre sportif Sous-Moulin
Demande d'un crédit de Fr 240'000,- en vue du remplacement du parquet de la salle omnisports. Discussion. Vote. (DA-10-16).
6. Demande d'un crédit de Fr 100'000,- en vue de la restauration physique du Foron (tronçon entre le stade d'Ambilly et le chemin de Bédex). Discussion. Vote. (DA-10-17).
7. Vente à Mme et M. Dominguez Gomez, de 57m² à détacher de la parcelle dp 5752, fe 32 du cadastre de la commune de Thônex (chemin Chantemerle 32). Discussion. Vote. (DA-10-18).



8. Demande d'un crédit de Fr 195'000,- en vue de la réalisation d'une déchetterie enterrée sur le site du Centre de Loisirs et de rencontres. Discussion. Vote. (DA-10-19).
9. Projets de délibération.
10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan et Alain Dupraz, Conseillers municipaux pour le groupe socialistes-verts, ayant pour intitulé : « *Pour une adhésion de Thônex à la Charte 3D, pour une représentation crédible et réaliste de projets de travaux communaux* ». Discussion. Vote. (MM-10-08).
11. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, ayant comme intitulé : « *Buvette du TAS : Comptabilité* ». Discussion. Vote. (MM-10-09).
12. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, ayant comme intitulé : « *Salle des fêtes : quelle capacité ?* ». Discussion. Vote. (MM-10-10).
13. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes Libéral, Démocrate-Chrétien, UDC et Socialistes-Verts, concernant : « *L'autorisation à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex d'utiliser sa provision de Fr 120'000,- ainsi que Fr 200'000,- sur ses fonds propres en vue d'effectuer des travaux de réaménagement à l'EVE Chapelly* ». Discussion. Vote. (RM-10-02).
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2010

Le procès verbal est accepté par 21 voix « pour » et 1 abstention soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Jaquet, Présidente, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

2.1. Courrier de JOKKA Developments Sàrl, adressé à la Présidente du Conseil municipal, en date du 11 juin 2010 concernant le TAS :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous nous permettons de revenir sur la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2010, notamment sur les débats en relation avec ThônexArtSpectacles et plus précisément avec le mandat et les compétences de Jokka Developments Sàrl (ci-dessous Jokka).



Certains propos affirmés par MM. Knörr et Dupraz ont jeté le doute et porté atteinte à notre considération.

Par conséquent, nous avons décidé de ne pas laisser sans réaction des déclarations erronées, voire mensongères.

Nous demandons que notre réponse soit lue lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et versée aux dossiers dudit.

En préambule, lorsque M. Knörr parle d'une situation légale, mais pas « éthique » nous ne comprenons pas le sens exact de cette affirmation. S'il s'agit de la relation entre MM. Decrey et Héritier, nous tenons à préciser que M. Gérard Héritier n'avait jamais rencontré M. Philippe Decrey avant un tout premier rendez-vous pris en décembre 2003, dans le but de lui proposer de développer une activité culturelle à Thônex. De son côté, M. Decrey avait, lui aussi pour projet, d'instaurer une activité culturelle au sein de sa commune ; volonté que M. Héritier ne connaissait pas avant de le rencontrer.

M. Knörr s'en est pris au contenu des deux dossiers de « développement culturel pour la Commune de Thônex », tout en ignorant volontairement des points importants. Notamment, quand il dénigre le sondage qui avait récolté quelque 180 réponses de vos administrés sur environ 6.000 ménages. En effet, il s'agissait d'un retour de 3% sur une opération marketing menée en juin 2004 : envoi tous ménages (par poste). De l'avis de professionnels, ce résultat était très représentatif d'un point de vue qualitatif et c'est ce que nous recherchions lors de l'élaboration du dossier. Les habitants devaient remplir un questionnaire (8 questions), le renvoyer (par poste) ou le déposer dans des urnes prévues à cet effet (à la Mairie ou au Centre Commercial). La démarche était dès lors volontaire ce qui la valorisait d'autant plus.

Pour le surplus, nous lui rappelons qu'à l'époque, la Commission de la Culture, Loisirs & Jumelage (ci-dessous la Commission de la culture) avait reconnu unanimement la qualité des deux dossiers commandés. On peut à tout moment refaire l'histoire !

En ce qui concerne le 4C, notre étude préconisait de réaliser un événement commun. Pour cela, il fallait faire évoluer la structure et s'en donner les moyens. A ce jour, le 4C reste une structure politique à laquelle TAS n'a jamais été associé et nous ne pouvons pas être tenus responsables de cette situation.

De plus, notre volonté de mettre sur pied un événement, dans le cadre de la Fête de la Musique, a également dû être abandonné faute de budget. Il faut savoir que nos dossiers comportaient tout un catalogue de propositions pas forcément exhaustif, laissé au libre choix des instances communales. Aucun des projets, concernant la Place de Fête, n'a été développé à ce jour car le souhait du Conseil Administratif était de prioriser le développement de la politique culturelle thônésienne. Notre mission est de concentrer nos efforts sur la mise en place des infrastructures, d'assurer la programmation, la promotion et l'organisation de deux saisons culturelles annuelles (à la salle des Fêtes).

Contrairement aux affirmations de M. Knörr, nous nous targuons d'avoir réussi ce défi et d'avoir rempli totalement le mandat qui nous a été confié. Nous ne pouvons pas en dire autant de certains points contenus dans nos dossiers (points que M. Knörr a volontairement ignorés) par exemples les 4 places de travail (fonctionnelles) demandées alors que seulement 2 sont disponibles à ce jour et qu'après 5 ans d'activité, la rémunération de Jokka n'ait même pas été indexée au coût de la vie alors qu'une augmentation était prévue à partir de 2008.



La question relative à la fréquentation nous semble importante et nous souhaitons y répondre de manière un peu plus précise : « Péchés d'ignorance ! » quand M. Knörr affirme que les résultats de l'Arena ont été exceptionnels en 2009 (référence à l'article paru dans la TDG) ! Pour la bonne compréhension de ces résultats, il eut fallu distinguer les recettes générées par la location de la salle et préciser (avec pondération) que 90% des spectacles qui y étaient programmés (et dont le risque est entièrement supporté par des promoteurs privés) ont fait moins de 4.000 entrées pour une salle qui peut contenir 6.500 places assises respectivement 9.500 places debout. Nous nous plaignons également à relever que l'Arena représente un passage obligé pour certains artistes. A l'instar de la Salle des Fêtes, la salle de l'Arena est modulable en fonction de la fréquentation. Et, quand M. Knörr s'étonne du peu de fréquentation de certains artistes programmés à Thônex, nous citerons pour exemple : Alain Souchon et Julien Clerc qui ont fait moins de 3.000 personnes lors de leur dernier passage à l'Arena !

Ce métier n'est pas une science exacte en matière de fréquentation. Plusieurs facteurs devraient être pris en compte avant de faire une analyse simpliste et naïve.

La particularité de la Salle des Fêtes de Thônex qui pose problème est le fait qu'elle ait disparu de la scène culturelle romande, genevoise voire locale depuis plus de 10 ans ! A ce jour, nous avons effectué un énorme travail de communication pour la remettre dans le circuit culturel et cela principalement pour les spectacles qui ne s'adressent pas aux jeunes (classique, variété, jazz et théâtre). Là aussi, nous estimons avoir accompli notre mandat, la salle et sa programmation sont à nouveau reconnues auprès du public et des milieux professionnels (artistes, agents, tourneurs et management).

Quant à la programmation, nous n'avons fait qu'appliquer le choix de la Commission de la culture qui a décidé de mettre en place une culture « plurielle ». Malgré l'intérêt de cette décision, force est de constater qu'il est évidemment plus difficile de fidéliser notre clientèle à qui nous proposons une palette de spectacles très diversifiée et destinée à des publics différents. Nous avons dès lors le sentiment qu'il est prématuré de tirer un bilan définitif après seulement 4 ans d'activité.

Au sujet des invitations de la galerie (espace VIP) : nous aimerions une fois pour toutes préciser que le tiers de celles-ci (environ 50 places) reviennent à la Commune (servitudes). Les autres places (environ 100) sont payées par les sponsors et co-sponsors qui en font l'acquisition, dans le cadre d'un contrat de partenariat qui lie TAS à eux. Ces places ne sont dès lors pas gratuites !

En ce qui concerne l'enquête menée par M. Knörr sur la Société Jokka, qui l'a conduit à Carouge (Jacques-Grosselin 8), nous tenons à l'informer que cette adresse est celle du siège social de la société dont cette dernière a occupé partiellement les bureaux il ya quelques années. Jokka Developments Sàrl est domiciliée chez son Gérant, M. Christian Chavaz (Fiduciaire Chavaz SA). M. Knörr aurait pu s'épargner cette peine en consultant simplement l'extrait du RC. Pour sa gouverne, notre bureau se trouve actuellement au 22, Route de l'Uche à Veyrier (commune auprès de laquelle nous payons la taxe professionnelle). A cet égard, nous tenons encore à préciser que Jokka prend à sa charge toute son infrastructure (poste de travail, salaires, charges sociales) ainsi que ses frais de fonctionnement. Nous avons formé le personnel de TAS (assistante de production et assistante RP et communication) et même financé le stage de cette dernière pendant plus d'une année avant son engagement par la Commune.

Est-ce qu'une belle « plaque » et un beau site internet sont nécessaires pour avoir « pignon sur rue » et pour prouver les compétences et l'expertise d'une société et / ou des personnes qui la dirigent ?.



Au sujet de la mise en doute de nos capacités à créer et organiser des événements :

Nous ne connaissons pas beaucoup de sociétés « dites » événementielles, (avec site internet en ligne et belle plaque apposée à la devanture des bureaux), qui peuvent se targuer d'avoir réalisé des événements de l'importance de ceux produits et organisés par Gérard Héritier, comme fondateur et directeur de Veyry'x Show Production SA (ci-dessous VSP).

- En septembre 1982, avec sa société, il organisait le tout premier concert « open-air » jamais réalisé en Suisse Romande, Genesis (au Stade des Charmilles), qui accueillait quelque 35.000 personnes.
- De 1985 à 1993, il a organisé plus de 10 concerts « open-air », soit environ 50.000 personnes par événement, qui se sont déroulés au Stade de la Pontaise à Lausanne, avec des artistes tels que : Stevie Wonder, Michael Jackson (2 concerts), Pink Floyd, Prince, Dire Strait, Elton John, Eric Clapton, Tina Turner, Jean-Michel Jarre et U2, etc.
- En collaboration avec le CICR, il a organisé techniquement l'événement « une lumière dans la nuit » (Rue de la Paix à Genève).
- Dans le cadre des Fêtes de Genève, il a réalisé le premier concert au Parc des Eaux-Vives avec Johnny Hallyday (25.000 personnes).
- De 1987 à 1993, il a créé le Leysin Rock Festival considéré, à l'époque, comme l'un des plus importants festivals de Suisse (1^{er} festival à la montagne) et d'Europe.
- En dehors de ces événements, il programmait plus de 100 spectacles par an, dans toute la Suisse Romande, dans des salles d'une capacité de 1.000 à 10.000 places (classique, théâtres, comédies musicales, humoristes, jazz, rock, danse, musiques contemporaines, etc.).

D'autres allégations ont été faites par M. Knörr au sujet de l'Auberge et de sa fréquentation lors de spectacles se déroulant à la Salle des Fêtes. Renseignements pris auprès de M. Alain Akar, ce dernier affirme que contrairement à ces dires, les spectacles sont un véritable « bonus » pour lui et l'Auberge. Voilà encore une déclaration « gratuite » et sans fondement !

Enfin et pour conclure sur les propos de M. Knörr, nous aimerions rebondir sur l'une de ses métaphores de haut vol « on nous a promis un repas gastronomique, on nous a servi un hamburger tiède et des frites molles ». Tout d'abord, les artistes présentés dans le cadre des saisons thônésiennes apprécieront la comparaison ! Encore une critique qui nous surprend pour quelqu'un qui n'a participé à aucun des spectacles proposés ! En revanche, au menu de ses déclarations, il nous a offert « un bouillon de culture insipide et indigeste ». Quant à ses interventions, elles démontrent une volonté de contribuer à une entreprise de « démolition culturelle ».

Dans ce dédale virtuel, nous n'avons perçu l'ombre d'une proposition constructive !

Quant à vos sources, M. Knörr, « vous devriez éviter de vous fier à celles de votre confrère politique, M. Jacques Yfar ! ». Après les propos incohérents de M. Knörr, nous aimerions également revenir sur ceux de M. Dupraz qui mettent en doute la politique culturelle appliquée par le mandataire (Jokka).

Comme déjà évoqué, le choix de la politique culturelle appartient à la Commission de la culture. Cette dernière la discute et l'approuve de manière démocratique. Nous regrettons simplement que les débats ne se déroulent pas en présence du délégué culturel, ce qui privilégierait un échange non seulement plus agréable mais surtout plus constructif. Seule la programmation et l'organisation des manifestations, dans le cadre fixé par ladite commission, restent du ressort de Jokka.



Sur ce point également, nous avons le sentiment d'avoir rempli notre mandat conformément aux attentes de la Commission.

C'est également cette même Commission de la culture qui avait fait le choix d'un mandat externe.

Lorsque M. Dupraz déclare « inadmissible » que le mandataire ne prenne aucun risque, nous ne pouvons bien évidemment pas être de cet avis. On pourrait imaginer que le mandataire prenne partie ou totalité des risques pour autant que cette exigence fasse partie intégrante du mandat confié (accord bilatéral). A cet égard, M. Dupraz ignore-t-il que M. Héritier, dans les années 80 et 90, avec sa société VSP, a produit plusieurs centaines de spectacles à la Salle des Fêtes de Thônex et cela à ses risques ! Peut-il nous citer une autre société (ou personne) qui en ait fait autant à Thônex ?

En d'autres termes, VSP finançait la politique culturelle de Thônex et le seul geste de la Commune consistait à acheter 15 places sur certains spectacles qu'elle revendait aux habitants avec un rabais de CHF 5.-. Il est dès lors inacceptable d'entendre ce genre de reproche concernant M. Héritier. Ceci démontre une fois de plus le manque de connaissance des intervenants. Peut-être M. Dupraz n'habitait-il pas la Commune de Thônex à cette époque ?

En ce qui concerne le manque de succès des abonnements : nous avons répondu à un vœu légitime de la Commission de la culture qui souhaitait favoriser les administrés de la Commune. Notre analyse est de conclure que l'abonnement créé ne correspond malheureusement pas (peut-être dans la forme) aux attentes de la population. Cette dernière a souvent préféré celui destiné au grand-public car transmissible bien que plus onéreux. En revanche, nous pouvons affirmer que les habitants ont fréquenté nos spectacles (de cas en cas). Il est néanmoins difficile de tenir des statistiques.

Contrairement à d'autres affirmations, les associations thônésiennes ont été contactées au début du mandat. A la suite de quoi une liste de bénévoles du Centre de loisirs nous a été proposée. Ces bénévoles sont toujours actifs à nos côtés aujourd'hui (et en constante augmentation). Quant aux élèves du ThéâtreCirque, ils nous ont offert leur participation artistique lors de l'inauguration du projet culturel (septembre 2006). Les autres associations sollicitées à cette occasion n'ont pas souhaité mettre en place une collaboration plus étroite avec TAS. Il en va de même d'ailleurs pour le Comité des Fêtes. A ce propos, nous tenons à signaler que nous sommes toujours restés ouverts à toute proposition.

Quant à une autre définition de la politique culturelle, nous nous réjouissons de découvrir les propositions de M. Dupraz et de son groupe. En ce qui concerne la rémunération du mandat, à compétences égales, il devrait se renseigner sur ce qui se pratique couramment dans ce genre de collaboration. S'il pense que l'on peut trouver mieux et moins cher, affirmation n'engageant que lui, ainsi M. Dupraz démontre une totale ignorance des qualifications requises.

En conclusion, en aucun cas, Jokka Developments Sàrl, respectivement son directeur Gérard Héritier, n'ont eu l'impression d'être désavoués pour leur travail. Au contraire, le nombre croissant de retours positifs concernant la programmation, l'organisation et également l'accueil des spectacles les réjouissent et leur démontrent qu'ils sont sur la bonne voie.

De plus, les investissements consentis dans la Salle des Fêtes (à notre demande), outre le fait qu'ils valorisent le lieu, nous confortent dans la possibilité d'y organiser des spectacles de qualité et de renom.



Les opposants à la politique culturelle actuelle ont volontairement occulté tout le travail effectué en amont pour instaurer une équipe professionnelle et compétente comme celle de l'équipe TAS depuis 5 ans. N'oublions pas qu'en juillet 2005, Monsieur Héritier était arrivé devant une « feuille blanche ».

Aucune mention n'est faite nulle part des retombées en termes d'image pour la Commune de Thônex découlant des activités de ThônexArtSpectacles. Il ressortait des « fameux sondages » que les Thônésiens avaient le sentiment de vivre dans une « cité dortoir » et un « désert culturel ». Ce projet a le mérite de contribuer à améliorer la qualité de vie des administrés de la Commune et à véhiculer une image positive de celle-ci.

Le travail déjà accompli pour mettre en place une véritable activité culturelle et l'impact que cette dernière a eu sur les différents milieux qu'ils soient professionnels, politiques ou publics ont démontré qu'il se passait quelque chose à Thônex et que la Salle des Fêtes retrouvait sa place dans l'offre culturelle de toute une région (au côté d'institutions telles le Forum de Meyrin ou les Spectacles Onésiens et de salles réputées telles le Théâtre du Léman et de l'Arena etc.).

Nous étions présents lors des délibérations du 11 mai et nous trouvons inadmissible qu'une minorité politique fasse reposer le débat sur des affirmations qui s'avèrent fausses voire mensongères. Dans l'impossibilité évidente de réagir à ces procès d'intention, nous utilisons le seul moyen d'y répondre, par le présent courrier, et nous vous remercions d'ores et déjà de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver. Nous réitérons nos remerciements aux 17 personnes qui se sont déplacées avec nous, lors du dernier Conseil Municipal, pour manifester leur soutien au magistrat en charge de la culture et, au travers de lui, au projet culturel en cours.

In fine, nous avons pris acte de la décision de votre instance qui consiste à prolonger le mandat confié à notre société jusqu'à fin décembre 2011 et de le mettre au concours pour les années 2012 et suivantes (4 ans). Nous attendons avec impatience de connaître le cahier des charges de ce mandat afin de pouvoir y répondre.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, en l'assurance de notre parfaite considération.

Jokka Development Sàrl
Christian Chavaz, Gérant
Gérard Héritier, Directeur

Copie de la présente est remise au Conseil Administratif de la Commune de et à Thônex

Puis, Madame la Présidente donne lecture de sa réponse :

Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 juin 2010 qui a retenu toute notre attention.

Nous vous informons que ce dernier sera lu intégralement, selon votre demande, lors de la prochaine séance du Conseil municipal le 22 juin prochain au point 2 de l'ordre du jour sous les « communications du Bureau ».

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.



2.2. Courrier de M. Stéphane A. Zbinden, adressé à M. Florian Baciocchi, Président du Hockey Club 3 Chêne, concernant l'exclusion de plusieurs enfants du club de hockey :

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Nous avons déjà eu l'occasion de partager de manière informelle au sujet de l'exclusion de mon fils Arnaud du club de hockey dont vous êtes le président.

Je vous redis donc par écrit à quel point je suis scandalisé par la manière avec laquelle Arnaud a été jeté du club.

J'ai même appris que mon fils n'était pas le seul enfant à se retrouver dans cette situation.

Si l'on peut comprendre que le désir d'une équipe soit d'être la meilleure en termes de résultats, je ne puis que m'indigner qu'on mette dehors des enfants d'un club pour la seule raison qu'ils ne sont pas assez performants.

Il semblerait donc que la recherche de la performance ait pris le pas sur celle du plaisir et de l'épanouissement de l'enfant, et je le déplore. C'est d'autant plus désolant que ce n'est pas la priorité à laquelle la Commune et plusieurs membres du comité, dont vous-même, semblaient aspirer.

En vous remerciant de l'intérêt porté à mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Copies à :

Mme Anne-Marie Jaquet, présidente du Conseil municipal de Thônex

M. Philippe Castan, trésorier du club HC3Chêne

M. Claude Détruche, conseiller administratif de Thônex en charge des sports

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif de Thônex en charge de la jeunesse

Mme la Présidente : le Conseil administratif répondra directement à ce courrier.

2.3. A 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Pascal Uehlinger, Maire

3.1.1 Agenda 21

Dans le projet d'agrandissement de la Mairie il avait été décidé de faire un exemple relatif à l'Agenda 21. Ce projet est bien entendu tombé à l'eau lorsque le crédit avait été annulé.

Avec le service technique nous nous sommes approchés d'une société dénommée « Terre – agir » issue d'une fusion entre Agir 21 et Terrawatt.



Le but serait une intervention auprès des élèves de 6P. Une première demi-journée un auditeur donne des explications concernant l'enjeu de l'Agenda 21, une autre demi-journée est consacrée à la reconnaissance du bâtiment et la dernière demi-journée vous mettez en application des actions que vous pourriez faire afin d'obtenir des économies d'énergie dans ces bâtiments.

Ensuite vous pouvez également adhérer à un projet nommé « Robin des Watts » qui consiste à analyser les économies que vous pouvez faire sur une journée et ensuite reportée sur une année. Cette économie financière peut ensuite être reversée à une œuvre caritative pour des constructions d'écoles soit au Pérou soit au Bénin.

Nous allons essayer de mettre ce projet en route pour le mois de novembre pour les écoles d'Adrien-Jeandin et du Pont-Bochet qui sont les plus anciennes.

3.1.2 Cité de l'énergie

Nous avons eu une période consacrée au diagnostic et évaluation. Nous avons dû fournir passablement de données, un bilan a été effectué et nous allons recevoir la personne qui nous a audités au mois de juillet afin de mettre en place un plan d'action qui se déroulera jusqu'en 2014. Nous devrions recevoir le label « Cité de l'énergie » d'ici la fin de cette année.

3.1.3 PAC MICA

Le Conseil administratif a reçu, à leur demande, les promoteurs du projet MICA afin de faire le point de la situation.

Nous leur avons fait part des soucis de la commune relatifs aux transports publics avec la mise en place d'un accès en site réservé pour rejoindre la rue de Genève ainsi que de la possibilité d'utiliser les 10% supplémentaires de droit à bâtir entrant dans le cadre d'un programme de constructions de type « Minergie ».

A notre point de vue le fait d'avoir voté pour un éco-quartier modèle comprenait déjà cette notion de Minergie mais les propriétaires privés ont plutôt tendance à vouloir appliquer ces 10% supplémentaires. A ce sujet nous avons reçu hier une lettre de M. Mark Muller qui nous assurait qu'indépendamment du standard Minergie il se limiterait à la densité maximum votée par la résolution du Conseil municipal en 2005.

3.1.4 PACA

M. Fortuna et moi avons reçu MM. Verest et Viala qui nous ont présenté l'état d'avancement des deux dossiers pour les périmètres qui touchent particulièrement Thônex. L'information utile que nous avons retenue est que ces évaluations vont aboutir dans un plan directeur cantonal. Pour notre commune une des implications majeures est les Communaux d'Ambilly qui sont la contribution de Thônex pour le logement dans le plan d'agglomération global.



3.1.5 EVE Chapelly

Nous avons reçu une demande pour effectuer des travaux à l'EVE de Chapelly. Le Conseil administratif, n'ayant pas reçu de réponse pour les éventuelles subventions que l'on pourrait obtenir soit par l'Etat soit par la Fondation propriétaire des locaux, a décidé de ne pas présenter une demande de subvention complémentaire pour la Fondation en faveur de la jeunesse, mais vous aurez à traiter une résolution à ce sujet au point 13 de l'ordre du jour de ce soir.

Un rendez-vous est cependant déjà fixé demain avec le Président de la Fondation propriétaire afin de voir s'ils rentrent en matière sur une partie des travaux projetés.

3.1.6 Crèche les « Cocollets »

Dans le litige qui oppose depuis près de 10 ans la commune à l'ancienne directrice de la crèche, le Tribunal a donné son verdict et a débouté l'ex-directrice et son avocat. Son seul moyen de recours est le Tribunal Fédéral avec un délai fixé au 7 juillet 2010.

3.1.7 Villa « Yo-Yo »

J'ai pris contact avec la responsable des villas Yo-Yo et un rendez-vous a été fixé où nous nous rendrons avec la Présidente de la commission des écoles pour visiter la nouvelle structure mise en place à Lancy.

3.1.8 Petite enfance dans les Trois-Chêne

J'ai rendez-vous la semaine prochaine avec les Conseillères administratives en charge de la petite enfance des deux autres communes chénoises en vue de l'établissement d'un partenariat intercommunal. Les discussions risquent d'être cependant houleuses car Thônex possède des structures beaucoup plus modernes et évoluées que dans les deux autres communes.

3.1.9 Fête à l'école Adrien-Jeandin

Le 25 juin prochain une manifestation se déroulera à l'école Adrien-Jeandin avec la mise en place d'ateliers organisés par les parents. Je vous encourage à y faire un petit tour et vous informe que la commune sera présente par le biais de son service des espaces-verts qui tiendra un atelier.

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1 CSSM

Les trois communes ont la volonté de recouvrir le toit du P+R de cellules photovoltaïques, le dossier est malheureusement pendant à la Fondation des parkings depuis près d'une année.

La situation s'est cependant débloquée hier avec l'intervention d'une société privée qui se propose de réaliser cette installation et de revendre le profit de l'énergie récupérée aux SIG.



Ceci devrait se réaliser assez rapidement et sans financement de la part des trois-communes.

Lors de la dernière réunion du Conseil intercommunal il a été voté à l'unanimité moins une abstention, l'implantation possible d'une halle de curling sur le site du CSSM.

Ce projet sera entièrement financé par la société de curling « Le Tivoli », un dossier va circuler dans chaque commune concernant l'octroi d'un droit de superficie et vous sera présenté cet automne.

3.2.2 Achat de la villa « Vincent »

Nous sommes définitivement propriétaires de cette villa et la commission ad'hoc va pouvoir commencer à travailler sur ce dossier dès le 28 septembre comme cela a été fixé lors de la réunion des Présidents de commissions.

3.2.3 Tri des déchets

Les statistiques de l'Etat pour l'année 2008 indiquent un taux de 40,6%. Pour mémoire l'année précédente nous étions à 36,5%, cela fait que nous nous trouvons pour la première fois au dessus de la moyenne cantonale qui est de 39,4%. Cela représente un bel effort car en 2002 nous étions à 24,1%.

Au mois de septembre nous avons organisé une journée où les communiens avaient la possibilité de déposer des objets encombrants auprès du service de la voirie, cette action a remporté un succès mitigé mais après discussion avec différentes personnes le Conseil administratif étudie la possibilité de renouveler cette opération dès 2011 en ouvrant le centre de voirie un samedi par mois.

3.2.4 Pavillon Mousse

Le Conseil administratif a signé un contrat de bail avec l'école l'ARC. Cette école a 23 ans d'expérience dans l'enseignement spécialisé et est reconnue par l'Etat de Genève qui la subventionne annuellement. Elle dispense son enseignement à 72 élèves en moyenne chaque année avec un taux de réussite de 90% d'élèves qui réintègrent les structures traditionnelles. L'enseignement dispensé concerne les élèves de la 2P à la 6P, ce qui correspond exactement aux infrastructures de ce pavillon. Le Conseil administratif se réjouit de ce partenariat qui de plus créera 21 nouveaux emplois sur la commune.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1 Circulation

Le Conseil administratif a mis la pression sur le Conseil d'Etat car comme vous l'a dit mon collègue Pascal Uehlinger nous désirons créer un site propre pour les TPG sur l'avenue Tronchet.



La DGN (Direction Générale de la Mobilité) n'a jamais voulu entrer en matière sur ce sujet et suite à divers courriers le Conseil d'Etat a décidé d'entrer en matière sur les demandes de la commune de Thônex. Un mandat a été délivré à la société CITEC qui a trois mois pour rendre ses conclusions. Cette étude englobera également la rue de Genève et l'avenue de Thônex avec le PLQ qui va prochainement se réaliser. La route de Sous-Moulin fait également l'objet d'une étude car le pont se trouvant vers le Centre Sportif doit être reconstruit, trois variantes nous ont été présentées et la Commune a profité de demander que soit créée la piste cyclable telle que prévue dans notre plan directeur des chemins piétons et cyclistes. Le problème de la sortie du CSSM fait aussi partie des revendications de la Commune.

3.3.2 Parking route de Jussy

Le parking se trouvant vers le Chalet Nicolas et le ThéâtreCirque nous pose des problèmes depuis pas mal de temps avec des voitures ventouses, des voitures non immatriculées, etc.

Nous allons prochainement réserver 8 places pour le cirque et le reste sera mis en zone bleue ce qui permettra d'effectuer des contrôles réguliers avec une législation claire.

3.3.3 Forum des associations

Une séance s'est tenue avec les associations et la date du 18 septembre a été retenue pour le 3^{ème} Forum. Cette édition se tiendra selon l'ancienne formule étant donné les délais très courts pour l'organisation. Un comité d'organisation de 7 personnes a été créé pour déjà préparer l'édition 2011 qui se présentera certainement sous une nouvelle formule.

3.3.4 Cours « français-intégration »

Suite à la motion qui a été votée, je suis en discussion avec la commune de Chêne-Bourg, car la même demande a été faite pour cette commune ; nous allons donc essayer de faire quelque chose en commun. Je reviendrai avec ce sujet en commission Sociale et quelques personnes seront auditionnées.

3.3.5 ACG

Les statuts de l'association des communes genevoises ont été votés et cette association deviendra une fondation de droit public. Des modifications interviendront dans le mode de scrutin qui actuellement donne une voix par commune, alors qu'à l'avenir le nombre de suffrages sera déterminé par la taille de la commune.



4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 18 mai 2010 :

1. Audition de MM. Thomas Queille et Sébastien Pronini – projet de court métrage « l'anniversaire »

M. Pronini nous informe qu'il s'occupe des aspects financiers du projet. Il remercie une fois encore la commune concernant la subvention qui a été allouée au court-métrage « Persée ». Ce dernier sera diffusé ultérieurement sur Léman Bleu et dans des festivals internationaux.

M. Queille nous annonce qu'il s'occupe des tâches liées à la réalisation. Le nouveau projet est très différent du premier. Il raconte l'histoire d'une mère face à la mort clinique de sa fille.

Ils sont persuadés que le nouveau film répond à des préoccupations humaines et espèrent pouvoir le présenter au festival de Locarno l'an prochain.

M. Queille indique que ce court-métrage durera 20 minutes et que les moyens nécessaires à son bon déroulement sont plus importants par rapport au premier. Des subventions sont demandées dans d'autres communes, la Loterie suisse romande et la TSR, notamment. A ce sujet, il nous distribue un plan de financement.

Après discussion, les commissaires ont estimé que compte tenu de la qualité du premier court-métrage, de leur engagement et de leur dynamisme, ce nouveau projet mérite d'être soutenu.

La proposition de subvention de CHF 15'000.- est mise au vote.

La proposition a été acceptée à l'unanimité des 9 commissaires présents.

2. Information concernant la procédure de mise en place d'un appel d'offres pour un mandataire culturel en regard du droit sur les marchés publics.

En préambule, M. Decrey remercie M. Fortuna de remplacer M. Vallat, pour nous présenter les différentes phases de la procédure qui sera mise en place quant à l'appel d'offres.

M. Vallat est la référence en terme de marché public. Il s'occupera de la mise en place et du suivi de la procédure.

La mise au concours est soumise aux marchés publics dans le cadre d'un contrat entre collectivité publique et un soumissionnaire privé.

Un point important à respecter est la préparation en amont d'un cahier de charges. Celui-ci sera validé par la commission culture.

En principe, la planification du cahier des charges avec M. Vallat se fera durant l'été. En septembre, deux séances de commissions auront lieu afin de mettre en place le comité d'évaluation. Dès novembre, publication pour recevoir et examiner les dossiers. En janvier ou février 2011, le choix du mandataire pourrait éventuellement être fait.



3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2010

Le procès-verbal a été approuvé par 6 oui et 3 abstentions.

4. Divers

Assemblée générale des éditions Chênoises :

La Présidente a rappelé que cette assemblée aurait lieu le 20 mai 2010 à 20h30 au Point Favre, et remercie par avance les membres de la commission pour leur présence.

Séance a été levée à 20h10.

4.2. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 8 juin 2010 :

La Commission des Travaux & Bâtiments s'est réunie le 8 juin 2010 en présence de Messieurs Pascal Uehlinger, maire, Claude Détruche, conseiller administratif, Philippe Decrey, conseiller administratif et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique, avec comme principal objet à l'ordre du jour le projet de rénovation des immeubles avenue Adrien-Jeandin 9 à 23 pour le volet pose de panneaux solaires photovoltaïques (électricité) et thermiques (eau chaude). Assistaient également à cette séance deux représentants du Parlement des Jeunes.

De plus, ont été invités à notre réunion les personnes suivantes :

Monsieur Mittey du bureau Mitti & Mittey, architectes, Monsieur Grobet du bureau SB technique, ingénieurs CVSE et Monsieur Boichat des SIG.

Monsieur Mittey informe les commissaires que l'installation de panneaux sur les toitures aura des incidences sur la statique des bâtiments. Un bureau d'ingénieurs a été consulté à ce sujet. Un autre mandataire devra intervenir au sujet de l'étanchéité.

Monsieur Grobet explique ensuite que le nombre de panneaux a été fixé en fonction de la statique. Le maximum possible a été retenu. Nous arriverons à une couverture de 40 % des besoins en eau chaude sanitaire des bâtiments ce qui représente une économie d'émission de CO2 respectable. Quant aux panneaux photovoltaïques, ils couvriront les besoins en électricité des communs, hormis la consommation individuelle. Leur économie d'émission de CO2 est moins importante.

La question est posée si l'état des bâtiments mérite investissements envisagés. Monsieur Mittey répond que l'enveloppe est saine et nous encourage à aller de l'avant.

Monsieur Boichat des SIG nous informe que les SIG pourraient se substituer au propriétaire et financer l'installation des panneaux photovoltaïques (électricité). Nous devrions ensuite racheter cette électricité ce qui provoquerait un surcoût de CHF 10'000,- à CHF 15'000,- par année. En ce qui concerne la production d'eau chaude, les SIG ne s'en occupent pas. La durée de vie des panneaux solaires est estimée à 25 ans.

Les mandataires et le Parlement des Jeunes quittent la séance à 19h.50.

Après une brève discussion concernant les aspects financiers, le président met au vote la proposition d'installer des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques au prix de CHF 860'000,-. Elle est acceptée par 7 oui et 2 abstentions.



Nous avons un 2^{ème} point à l'ordre du jour, à savoir le projet de motion déposé lors de la séance du Conseil municipal du 16 février 2010 par Monsieur Stephen Knörr, conseiller municipal pour le groupe UDC, ayant comme intitulé : « Pavillon Mousse : utilisons ce qui existe déjà ! » (MM-10-05). Monsieur Claude Détruche, Conseiller administratif informe les commissaires que le Conseil administratif se préoccupe du Pavillon Mousse. Il a été conçu pour de l'enseignement scolaire. Le destiner à une autre utilisation provoquerait des frais de transformation. Des écoles privées ont été contactées pour savoir s'il existe un intérêt. Monsieur Détruche est maintenant en mesure de communiquer qu'une école semi-privée qui propose des cours de la 2^{ème} à la 6^{ème} classe primaire à des élèves qui s'éloignent de la ligne idéale, selon le DIP. Cette école pourrait reprendre la totalité des locaux et même partager éventuellement des activités avec le Centre de loisirs. Outre la création de 20 emplois dans la commune, un loyer d'environ CHF 250'000,- plus charges sera généré, sur une durée de 5 ans. Le Conseil administratif adhère à cette solution qui est financièrement intéressante et règle les aspects sécuritaires.

Sous point 3), le procès-verbal de la séance du 30 mars 2010 est accepté, après 2 corrections mineures, par 6 oui et 3 abstentions.

Sous point 4) Divers, un commissaire exige à ce que le projet de panneaux photovoltaïques et thermiques passe en Commission des Finances. Monsieur Détruche répond par l'affirmative.

La séance a été levée à 21h03.

5. Centre sportif Sous-Moulin

Demande d'un crédit de Fr 240'000,- en vue du remplacement du parquet de la salle omnisports. Discussion. Vote. (DA-10-16).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports : le CSSM a établi un document qui récapitule cette demande de crédit, ce parquet a près de 30 ans ; il est énormément sollicité et a également subi une détérioration suite à des infiltrations, c'est pour cette raison que l'on trouve une indemnisation d'assurance dans le projet présenté.

Cette demande de crédit a été préavisée favorablement à l'unanimité par le Conseil Intercommunal.

M. Marc Kilcher, vice-président en remplacement de M. Daniel Thurre, Président démissionnaire de la commission des Sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 11 mars 2010 : M. Hirt, directeur du centre était présent à cette séance pour donner les explications nécessaires aux commissaires. Un commissaire demande si c'est une obligation de prévoir un sol en parquet. M. Hirt, répond qu'il est possible d'installer une dalle en béton mais que suivant l'installation la différence de prix n'est que de Fr 10'000,-. Une telle économie n'en vaut pas la peine. Ce crédit a été accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Marcet : s'agit-il de charges d'entretien ou d'une plus-value ? En d'autres termes est-ce que la totalité de ce parquet a été amorti ? Car si ce n'est pas le cas il faudrait posséder à un amortissement complémentaire avant d'amortir le nouvel investissement.



- M. Uehlinger : cet objet étant de plus de Fr 100'000,- il n'est pas préfinancé par le Centre sportif. Il s'agit d'un investissement qui passe par les trois communes à raison d'un tiers chacune. En ce qui concerne votre question M. Détruche m'informe que le parquet existant a totalement été amorti.

Mme Doris Constantin fait la déclaration suivante au nom du groupe Démocrate-Chrétien :

A la lecture du dossier, le Groupe Démocrate Chrétien est conscient que le parquet de la salle omnisport doit être remplacé étant donné les dommages qu'il a subis lors des infiltrations d'eau liés aux problèmes d'étanchéité et autres, sans compter qu'il a été posé il y a 27 ans.

Nous remercions ce soir les représentants politiques au Centre sportif pour le travail qu'ils effectuent. Néanmoins, nous avons demandé à plusieurs reprises d'obtenir une liste détaillée des travaux envisagés au Centre sportif, et ceci avec les montants estimés en regard.

Vous n'êtes pas sans savoir que tous ces travaux font partie du budget communal et nous estimons légitime et indispensable de connaître les coûts en amont.

Au vu de ce qui précède, le Groupe Démocrate Chrétien votera la demande de crédit sous réserve de recevoir ladite liste cet automne. Nous invitons les autres Partis à en faire de même.

- M. Détruche : une liste récapitulant les travaux à venir existe. En ce qui concerne les rénovations il y a une prise de conscience à avoir, nous sommes dans un espace sportif, nous avons essayé de chiffrer, difficilement, dans le détail les immobilisations du Centre qui représente 55 à 60 millions. N'importe quel propriétaire doit consacrer 1,5 à 2% à l'entretien de ses biens. Je ne comprends pas toujours ces remarques récurrentes face à un investissement de quelques centaines de milliers de francs.

Mme Constantin : j'ai pris note des remarques du Conseil administratif. Ceci ne nous convient pas nous demandons donc que la déclaration soit transformée en amendement.

- M. Uehlinger : nous avons un tableau complet sur les préfinancements connus de tous les commissaires qui siègent au Conseil Intercommunal, ce tableau représente une centaine d'objets. Cette liste comprend également les objets « à rénover » dont les montants sont supérieurs à Fr 100'000,- ainsi que les nouveaux investissements prévus. Le parti démocrate-chrétien peut-il préciser quel genre d'objet il désire sur cette liste ?

M. Arpidone : ces derniers temps un certain nombre de crédits concernant le CSSM sont passés devant le Conseil municipal, le but serait d'obtenir un budget d'investissements quadriennal. Ceci nous permettrait de connaître les dépenses à engager à court et à moyen termes.

- M. Détruche : comme je l'ai déjà dit, cette liste existe, elle est mise à jour chaque année et les représentants des communes au CSSM l'ont en leur possession. Mais s'il faut faire des copies supplémentaires ceci n'est pas un problème.



M. Vieitez : je suis surpris que Mme Tomasini n'ait pas donné de renseignement à son groupe car elle est la représentante du parti démocrate-chrétien au CSSM.

Mme Tomasini : pour répondre à M. Vieitez, j'ai parlé de ces travaux à mon groupe. Le groupe démocrate-chrétien trouve que l'on vote souvent des crédits pour le CSSM et il demande à être informé à l'avance des travaux prévus.

- M. Uehlinger : je propose que cet amendement soit retiré par le parti démocrate-chrétien et que cette liste soit annexée au procès-verbal de cette séance.

M. Marcet : il est tout à fait cohérent de demander une liste des investissements futurs prévus mais il n'est pas logique de lier cette demande au crédit demandé ce soir pour le remplacement du parquet de la salle omnisports.

Mme Constantin : le groupe démocrate-chrétien se rallie à la proposition de M. Uehlinger et nous demandons que cette liste soit jointe au procès-verbal. (Voir annexe 1)

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, vice-président du Bureau donne lecture de la délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de procéder à divers travaux de réfection de la salle omnisports du CSSM, entre autres la nécessité de procéder à un changement du parquet,
- Vu le dossier technique N°76 intitulé « changement du parquet salle omnisports », accepté par le Conseil intercommunal du CSSM lors de sa séance du 19 mai 2010,
- Vu le préavis favorable de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire lors de sa séance du 11 mars 2010,
- Sur proposition du Conseil administratif
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 240'000,- ($\frac{1}{3}$ de Fr 720'000,-), en vue de procéder au changement du parquet de la salle omnisports du CSSM.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



3. D'amortir la dépense de Fr 240'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2020.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries.
6. Demande d'un crédit de Fr 100'000,- en vue de la restauration physique du Foron (tronçon entre le stade Ambilly et le chemin de Bédex). Discussion. Vote. (DA-10-17).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, voilà un dossier qui était ambigu au départ mais qui, aujourd'hui, après discussions avec M. Robert Cramer, ancien Conseiller d'Etat en charge de ce dossier, les représentants des communes française et le SIFOR (Syndicat Intercommunal de Foron Chablais Genevois), nous avons pu trouver un accord financier très favorable pour la commune de Thônex.

Comme vous le savez le Foron est géographiquement entièrement situé sur France. Cependant, le Conseil municipal de Thônex a voté toute une série d'endiguement par le passé. De fait, nous sommes indirectement responsables de ces travaux et comme vous avez pu le constater sur les photos où éventuellement en vous rendant sur place, ces travaux d'enrochement sont devenus instables à certains endroits. Pour des raisons de sécurité nous devons donc remettre ces ouvrages en état.

Le SIFOR a également un projet de restauration morphologique du Foron pour un montant de € 805'000,-. Pour notre part nous avons demandé un devis pour estimer le montant des travaux à effectuer pour stabiliser nos enrochements et ce devis s'élevait à environ Fr 200'000,-. M. Cramer a donc décidé de fixer la participation de la commune de Thônex à € 70'000,- comme montant maximum, grâce à cet accord tant les travaux prévus par le SIFOR que ceux que doit réaliser la commune de Thônex pourront être effectués dès 2011 avec une clé de répartition financière très intéressante pour la commune.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Loutan : je soutiens ce projet qui va dans le sens de la renaturation des cours d'eaux et qui se fait à un échelon international. J'ai cependant une question : est-ce que les passages pour les piétons seront améliorés le long de ce cours d'eau ?

- M. Détruche : le projet du SIFOR concerne un élargissement du lit du côté français, cela veut dire qu'il ne concerne pas une intervention sur le sol helvétique.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*



La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le SIFOR (Syndicat Intercommunal de Foron du Chablais genevois) propose la réalisation de 93 opérations sur une période de 6 ans destinées à :
 1. Reconquérir la qualité des eaux.
 2. Protéger les personnes et les biens contre le risque d'inondation.
 3. Restaurer, renaturer et remettre en valeur le milieu aquatique.
 4. Suivre le milieu aquatique, l'entretenir, informer et communiquer.
- Attendu que dans cette optique le SIFOR et le Département de l'Intérieur et de la Mobilité ont sollicité la commune de Thônex afin de réaliser une restauration morphologique du Foron entre le parc d'Ambilly et le chemin de Bédex,
- Attendu que cette renaturation aura pour but de consolider les enrochements actuellement en place, d'augmenter le gabarit hydraulique permettant un meilleur passage des crues et de réduire le phénomène d'incision du lit. Elle permettra également de redonner un aspect convivial à cette rivière qui souffre cruellement des travaux d'endiguement exécutés dans les années 70 et 80,
- Attendu qu'en date du 14 octobre 2009 les différentes parties se sont mises d'accord sur la clé de répartition suivante :
 - Montant total des travaux € 805'000,-
 - participation la France 50%, soit € 402'500,-
 - participation de la Suisse 50%, soit € 402'500,-
 - Répartition de la participation Suisse :
 - Confédération 33%, soit € 130'000,-
 - Canton 50%, soit € 202'500,-
 - Commune de Thônex 17%, soit € 70'000,-
(Montant maximum négocié)
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour », soit l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 100'000,- en vue de la restauration physique du Foron sur le tronçon situé entre le stade d'Ambilly et le chemin de Bédex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 100'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2030.



7. Vente à Mme et M. Dominguez Gomez, de 57m² à détacher de la parcelle dp 5752, fe 32 du cadastre de la commune de Thônex (chemin Chantemerle 32). Discussion. Vote. (DA-10-18).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, un plan vous a été remis où vous pouvez voir le triangle de 57m² dont il est question. Il faut préciser que ce bout de parcelle ne concerne pas le radar fixe de la route de Jussy ni le sapin que nous décorons pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil administratif est favorable à vendre ce terrain qui ne nous est pas utile mais que l'on doit entretenir régulièrement. Le prix est un peu en dessous de ce qui se pratique sur la commune de Thônex, mais nous avons tenu compte de la surface vendue lors de l'établissement de celui-ci qui semble être correct tant pour l'acheteur que le vendeur.

Aux Votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Jacqueline Tomasini, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la commune de Thônex est propriétaire de la parcelle dp 5752, fe 32, du cadastre de la commune de Thônex,
- Attendu que la commune a été approchée par la société de construction Swisshaus pour racheter 57m² à détacher de la parcelle dp 5752 en vue d'optimiser un futur projet de construction sur la propriété adjacente, soit la parcelle 4431, fe 32, du cadastre de la commune de Thônex, propriété de Mme et M. Dominguez Gomez,
- Attendu que le Conseil administratif a accepté d'entrer en matière sur la vente de cette parcelle car la division parcellaire actuelle est contraignante en traversant des places de parc existantes pour une partie et consiste en une petite zone de verdure pour l'autre partie,
- Attendu que Mme et M. Dominguez Gomez ont accepté le prix proposé de Fr 800,- le m² ainsi que la prise en charge des frais de mutation, actes notariés et débours divers,
- Vu le dossier de mutation N°26/2009 établi par le bureau Heimberg & Cie, ingénieurs géomètres officiels,
- Vu le projet d'acte établi par Me Denis Keller, notaire,



- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De vendre à Mme et M. Dominguez Gomez 57m² à détacher de la parcelle dp 5752, fe 32, du cadastre de la commune de Thônex selon le tableau de mutation N°26/2009 établi par le bureau Heimberg & Cie, ingénieurs géomètres officiels.
 2. De rattacher cette nouvelle parcelle dp5752B à la parcelle 4431, propriété de Mme et M. Dominguez Gomez en une parcelle sous le N°6391 de 1.989m².
 3. Le produit de la vente de cette parcelle, soit un montant de Fr 45'600,-, sera comptabilisé sous la rubrique 94.424 du budget de fonctionnement.
 4. Les droits, débours, honoraires et frais de mutation de cette vente sont à la charge de Mme et M. Dominguez Gomez.
8. Demande d'un crédit de Fr 195'000,- en vue de la réalisation d'une déchetterie enterrée sur le site du Centre de Loisirs et de rencontres. Discussion. Vote.
(DA-10-19).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière : voici une demande de crédit qui est attendue par plusieurs personnes ou associations car la situation actuelle de la déchetterie du Centre de Loisirs n'est pas satisfaisante.

Le Conseil administratif reçoit régulièrement des courriers de comuniers qui se plaignent de l'état de délabrement de ce secteur avec le dépôt quasi quotidien d'objets dont certaines personnes veulent se débarrasser.

Le dossier présenté ce soir a été réalisé par le service technique de la commune en collaboration avec le mandataire chargé de relever les ordures. Le dimensionnement de cette déchetterie a été décidé en fonction du taux de récupération actuel avec une marge de sécurité.

Cette déchetterie sera d'un modèle identique à celle qui se trouve dans l'espace Marcellly-Tronchet.

Aux Votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :



M. Loutan : j'utilise régulièrement le même type de déchetterie qu'à l'école Marcelly y compris aux heures autorisées et je trouve que l'écho qui émane des caisses métalliques en relief du sol est quand même très marqué. Il faudrait insister auprès des fabricants afin que l'on mette un simple pavatex mou collé dans les parois métalliques afin d'éviter qu'elles résonnent notamment lorsque l'on jette du verre.

Mme Constantin fait la déclaration suivante au nom du groupe Démocrate-Chrétien :

Le Groupe Démocrate Chrétien remercie ce soir le Conseil administratif concernant la qualité du dossier qui est très précis et détaillé afférent à la demande de crédit en vue de la réalisation d'une déchetterie enterrée sur le site du Centre des Loisirs et de rencontres.

Nous ne pouvons que féliciter le Conseil administratif d'avoir pris l'initiative de procéder à ces travaux.

Nous estimons depuis fort longtemps que la déchetterie actuelle n'est pas appropriée sur ce site.

Le Groupe Démocrate Chrétien appelle de ses vœux afin que le Conseil administratif poursuive de tels travaux dans toutes les déchetteries de la Commune qu'elles soient petites ou grandes. Il est bien entendu que ces réalisations devront être faites dans un laps de temps raisonnable.

Au vu de ce qui précède, nous voterons la demande de crédit qui nous est soumis ce soir et invitons les autres partis à en faire de même.

Mme Casadei fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Pour nous, radicaux, nous ne pouvons que nous réjouir de cette construction vu les préoccupations des associations de quartiers qui la demandaient et la souhaitaient.

Nous remercions le Conseil administratif pour ce projet esthétique et performant au niveau sonore pour les habitants alentours.

Nous pensons que cette déchetterie « propre en ordre » empêchera les dépôts sauvages.

M. Knörr : l'état de nos finances nous permet-il de nous lancer dans ces travaux ?

- M. Uehlinger : les finances nous permettent ce type d'investissement ; nous devons cependant très certainement recourir à l'emprunt d'ici la fin de cette année mais ceci sera valable pour des investissements de plus grande importance. Nous devons également attendre les prévisions de l'Etat pour l'année 2011, prévisions que nous devrions recevoir dans le courant de cet été pour l'établissement du budget communal.

M. Knörr : le fait d'enterrer cette déchetterie aura l'avantage de faire disparaître un dépôt sauvage, mais j'encourage vivement le Conseil administratif à ne pas oublier qu'il y a des dépôts sauvages sans déchetterie et qu'il faut également lutter contre ceci.



- M. Détruche : c'est un mal récurrent que connaissent la plupart des communes. Nous essayons par plusieurs moyens d'enrayer ce phénomène avec notamment des rondes de notre service de police municipale et pourquoi pas la mise en place de caméra de vidéo surveillance lorsqu'un premier bilan sera fait de l'expérience pilote menée à Adrien-Jeandin.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la commune s'est équipée en l'an 2000 de bennes destinées au tri sélectif des déchets et que pendant ces 10 dernières années le taux de recyclage sur les points de récupération a atteint sa maturité,
- Attendu que ces bennes hors sol font que certains utilisateurs ont tendance à confondre ces espaces de récupération en décharge sauvage,
- Attendu qu'il serait judicieux, pour les sites les plus importants et où cela est possible, de placer des installations souterraines sur le modèle de ce qui a été fait au chemin de Marcelly,
- Attendu que le point de récupération du Centre de Loisirs et de rencontres est le plus important de la commune,
- Vu le projet présenté par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 195'000,- en vue de la création d'une déchetterie enterrée sur le site du Centre de Loisirs et de rencontres.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 195'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2020.

9. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.



10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan et Alain Dupraz, Conseillers municipaux pour le groupe socialistes-verts, ayant pour intitulé : « Pour une adhésion de Thônex à la Charte 3D, pour une représentation crédible et réaliste de projets de travaux communaux ». Discussion. Vote. (MM-10-08)

M. Loutan, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

De grands travaux s'annoncent dans notre commune. Vous vous souvenez sans doute de notre surprise devant les maquettes du Département sur le projet MICA. Les plus hauts bâtiments étaient représentés en plastic translucide et les plus bas en bois. Cet exemple nous encourage à inviter les professionnels à présenter un projet au public sous un aspect le plus proche de la réalité future.

La Charte 3D annexée a été signée par le Canton de Genève, son initiateur dès 2006, avec un groupe de travail international. Elle représente l'engagement de la Commune face aux élus et au public de respecter et faire respecter par ses mandataires les critères d'objectivité et de réalisme de ses films, vidéos, plans et maquettes lors de présentations de projets.

Les Communes genevoises, dont la nôtre, ont participé pour $\frac{1}{3}$ aux frais engendrés par la mise en 3D de tous les bâtiments du Canton. (Voir le site www.sitg.ch. « Guichet 3D »).

La charte 3D a été présentée à la presse et au public le 18 mai par le Conseil d'Etat, et l'adhésion de notre commune lors du Conseil municipal du 22 juin nous permettrait de soutenir ce coup d'envoi en faisant de Thônex la première commune signataire !

En accord avec notre vœu de transparence devant nos concitoyens, nous vous remercions d'accueillir positivement ce projet.

Motion :

- Considérant l'importance de montrer aux autorités et au public des plans, maquettes et films les plus proches de la réalité future lors de présentations de projets de travaux communaux

Le Conseil Municipal demande au Conseil Administratif

1. De signer l'adhésion de Thônex à la Charte 3D, nous engageant ainsi à la respecter et la faire respecter lors de présentations de projets de travaux communaux.

M. Arpidone du groupe démocrate-chrétien fait la déclaration suivante :

Le projet de motion concernant l'adhésion de Thônex à la charte 3D, déposé par le groupe socialistes-verts a retenu toute notre attention. Renseignements complémentaires pris sur le site 3Dok.org, nous nous sommes aperçus que les bénéfices en matière de compréhension des futurs projets communaux sont largement supérieurs aux très faibles contraintes que cette charte nous impose. Les quelques signataires ayant d'ores et déjà paraphé cette charte tels que la Principauté de Monaco, l'Ecole d'ingénieurs de Paris ainsi que moult architectes, ingénieurs et géomètres, nous confortent dans notre opinion. Le groupe PDC se réjouit de voir les effets bénéfiques qui ne manqueront pas de se faire ressentir sur les futurs projets de travaux communaux soumis à notre appréciation qui gagneront en transparence et nous permettra ainsi de nous faire une idée précise, sans far ni cosmétiques.

Nous voterons donc favorablement à ce projet de motion et vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à en faire autant.



M. Hans Rudolf Roth fait la déclaration suivante au nom des groupes radical et libéral :

A réception de la documentation « Charte d'éthique de la 3D », nous n'avons pas saisi d'entrée ce que les initiateurs de la motion attendaient de nous, car nous ne sommes pas tous géomètre ou urbaniste. Il nous a fallu lire la motion pour comprendre qu'il s'agissait d'une obligation pour la commune de signer la charte et de la respecter lors de présentations de projets de travaux communaux.

Une fois de plus, une bonne idée au départ devient, en cas d'acceptation, une contrainte incontournable pour notre commune, retardant la préparation de projets et augmentant les coûts.

Les signataires de la motion nous parlent d'éthique et de déontologie. Or, ils admettent indirectement, qu'avec de tels outils, il est possible de nous présenter des situations plus favorables que la réalité ce qui nous oblige d'une part d'investir dans la nouvelle technologie - que nous saluons en passant - et d'autre part dans des mécanismes de surveillance de ladite éthique.

Nous n'avons pas l'impression que l'absence de documents en 3D nous ait rendu la prise de décision difficile voire impossible, mais reconnaissons volontiers que pour des projets importants une présentation en 3D soit un plus.

Ce qui nous gêne le plus, c'est que cette motion ne comprenne aucune limitation, car nous n'avons pas envie de nous quereller lors de chaque projet simple lorsqu'il ne répond pas aux exigences suggérées.

Nous aurions volontiers donné suite à cette motion si les initiateurs nous avaient proposé la 3D comme recommandation pour des projets importants.

Au vu de ce qui précède, le groupe radical et le groupe libéral refusent la motion qui est proposée au Conseil municipal de ce soir.

M. Loutan : la charte 3D ne demande à personne de faire des présentations 3D, elle demande simplement que si une présentation est faite en 3D il n'y ait pas de tricherie, genre augmenter la taille d'arbres pour faire paraître une construction plus petite qu'elle n'est réellement.

M. Marcet : il s'agit donc uniquement d'une question d'éthique dans le cadre d'une présentation 3D.

Au vote :

- Cette motion est acceptée par 12 voix « pour » et 10 voix « contre », soit à la majorité.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, ayant comme intitulé : « Buvette du TAS : Comptabilité ». Discussion. Vote. (MM-10-09).

M. Stephen, Knörr, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,



ThônexArtSpectacle dispose chaque année d'un budget de plusieurs dizaines de milliers de francs. Les comptes du TAS sont contrôlés par la commune afin d'en vérifier l'exactitude.

Parallèlement au TAS, lors de chaque spectacle, nous tenons à rappeler qu'une buvette est organisée. Bien qu'indépendante, cette buvette a des liens étroits avec le TAS. Pour le public, il n'y a pas de différence, tout ce qui touche au programme culturel est assimilé à la commune de Thônex.

Il nous appartient alors d'être attentif à tous les aspects de l'organisation. Dans la gestion de la buvette notre responsabilité tant morale que politique est engagée. Afin de ne pas prêter flanc à la critique, il est nécessaire que les comptes soient contrôlés par notre service de comptabilité, que les patentes et autorisations indispensables soient bien en mains du gérant responsable.

Projet de motion :

Considérant :

- Que les comptes du TAS sont contrôlés par notre commune afin de s'assurer de leur exactitude.
- Que tout ce qui est organisé dans le cadre du TAS, est perçu par le public comme dépendant de notre commune.
- Que la buvette ouverte lors de chaque spectacle est intimement liée au TAS, ainsi qu'à l'image de notre politique culturelle.
- Que le bon fonctionnement des activités de tous les acteurs de la politique culturelle thônésienne engage notre responsabilité de facto.

Demande au Conseil administratif :

1. De mandater notre service de comptabilité afin qu'il examine chaque année les comptes de la buvette, pour s'assurer de l'exactitude de ceux-ci et de vérifier qu'il n'existe pas de transferts de charges de la buvette au TAS.
2. De contrôler l'état des patentes et autorisations (détenteur responsable).

- M. Decrey : je me permets de vous présenter le certificat de capacité du responsable de la buvette, M. Locca. Une convention a été signée entre la commune, M. Locca et Mme Felder, ces deux personnes sont par ailleurs inscrites au registre du commerce et paient la taxe professionnelle sur la commune de Thônex. En ce qui concerne le pourcentage du chiffre d'affaire sur les recettes chaque spectacle fait l'objet d'un décompte avec les pièces justificatives.

M. Knörr : je ne parle pas du certificat de cafetier restaurateur, je parle des autorisations que l'on doit obtenir lors de l'organisation de chaque spectacle.

- M. Decrey : ces demandes d'autorisations sont faites car il s'agit d'une obligation.

M. Dupraz : j'ai retenu en commission que la commune percevait 15% des recettes qui correspond à une somme d'environ Fr 11'000,-, les recettes totales se montent donc à Fr 73'000,-, ce qui fait qu'il reste Fr 62'000,- pour les tenanciers de la buvette. Qui encaisse cet argent ? Est-ce le TAS ? Où le TAS qui le partage avec les tenanciers ?



- M. Decrey : comme je l'ai déjà dit la commune a uniquement une convention qui fixe le pourcentage de ristourne, le tenancier a été trouvé par le mandataire culturel ceci conformément à son cahier des charges. Ni JOKKA, ni le TAS ne touchent d'argent sur les recettes de la buvette.

M. Marcet : compte tenu des problèmes que nous avons avec le TAS, compte tenu que cette buvette ne fonctionne que lors de manifestations et du fait que le mandat du tenancier a été défini par JOKKA il me semblerait important, afin d'éviter toutes polémiques ultérieures, que la commune effectue un travail de contrôle sur l'activité des tenanciers.

- M. Decrey : cette problématique fera partie du cahier des charges qui sera établi pour l'appel d'offre que nous allons lancer.

Au vote :

- *Cette motion est refusée par 4 voix « pour », 13 voix « contre » et 5 abstentions.*

12. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, ayant comme intitulé : « Salle des fêtes : quelle capacité ? ». Discussion. Vote. (MM-10-10).

M. Stephen, Knörr, signataire, donne lecture du projet de motion :

Expose des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La politique culturelle de Thônex a fait l'objet de nombreuses discussions. Lors de ces débats, tant en commissions qu'en plénières, les possibilités d'accueils, de notre salle des Fêtes ont maintes fois été abordées.

Cependant, une confusion existe entre la capacité totale de la salle des Fêtes et les places réellement disponibles lors des spectacles, des banquets, ou des conférences. L'anecdote des concerts de Patrick Bruel et Jean-Louis Aubert en 2008 (où le nombre recensé de billets distribués par les sponsors, vendus ou offerts par la commune, dépassaient les possibilités de la salle de spectacle) est à cet égard, révélatrice.

Connaître le nombre exact de places disponibles est une nécessité. Il y va de la sécurité des spectateurs et de la crédibilité de notre commune.

Dans sa séance du 11 mai 2010 le Conseil Municipal a décidé, pour 2011 de poursuivre la politique culturelle actuelle. Un nouveau mandat va être mis en concours. Il est donc logique que les futurs candidats disposent d'informations précises.

Projet de motion :

Considérant :

- La décision du 11 mai 2010 de poursuivre jusqu'en 2011 la même politique culturelle soit l'organisation exclusive de spectacles dans la salle des Fêtes.
- La sécurité des spectateurs, notion qui prime sur toutes autres formes de considération.
- La prochaine mise en concours du mandat culturel à l'horizon 2012.



Demande au Conseil administratif :

1. De mandater la Police du feu, organe compétent du Département des constructions et technologies de l'information afin que cet organe mène une inspection du bâtiment de la salle des Fêtes et détermine le nombre exact de places disponibles pour chacune des salles de cet édifice

- M. Détruche : en date du 13 février 2004 le Département de Justice, Police et Sécurité a validé les capacités de toutes nos salles. Une liste officielle a été remise à la commune, le service technique a également édité un document complet par bâtiment.

J'ai d'ailleurs pris ce soir celui qui concerne la salle des fêtes, objet de votre motion. Sur ce document nous trouvons exactement le nombre de personnes maximum que la salle peut accueillir selon la configuration de la manifestation, en tenant compte des diverses possibilités d'aménagement de ce lieu (salles annexes, hall, galerie, etc.). Vous avez également certainement déjà remarqué que dans chaque salle il y a un panneau officiel de l'Etat de Genève indiquant le nombre maximum de personnes pouvant se trouver dans le bâtiment.

- M. Decrey : dans votre motion vous faites référence au concert de Patrick Bruel où le nombre de personnes recensé avait dépassé la capacité maximum de la salle, nous avons déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises et avons reconnu qu'il y avait eu une erreur et que nous allions y remédier, je ne comprends pas pourquoi on revient aujourd'hui sur ce sujet.

M. Knörr, fait la déclaration suivante :

Beaucoup parmi vous cherchent les motivations profondes de notre motion.

Nous vous demandons toute votre d'attention. Voyageons un peu au pays des chiffres. Déjà, en consultant le site des locations (15.06.2010) nous trouvons concernant la Salle des Fêtes en 1^{ère} page des chiffres qui ne correspondent que partiellement au ceux figurant un clic plus loin dans les détails techniques. Nous apprenons que les concerts ne sont pas des spectacles puisqu'ils autorisent 500 places de plus, que la galerie réservée aux sponsors peu accueillir 200 personnes debout.

Indépendamment du danger que représente une foule de 200 personnes debout, contre une balustrade au dessus du vide. Sachant que cette galerie est réservée exclusivement aux VIP, quelle serait donc la réaction d'un sponsor apprenant que son invité s'est retrouvé dans l'obligation d'apprécier la totalité du spectacle au garde-à-vous ?

Nous observons aussi toujours sur cette même page que les places assises du parterre et du balcon additionnées sont au nombre de 917. Pour les conférences, la salle offre 1.300 places, conclusion à Thônex les conférences c'est debout, une première dans le paysage culturel genevois.

Nous aimerions maintenant vous faire part de nos toutes dernières constatations. Le dossier technique qui était disponible sur www.thonex.ch/cultures/technique.htm donnait avant la question écrite de l'UDC relative aux 1.841 spectateurs supposés dans une salle d'une capacité de 1.700 les chiffres suivant : assis : salle 750, balcon 160, debout salle 1.300, balcon 160 soit un total maximum de 1.460. Chiffre que l'on retrouve sur les sites francophones qui font mention de notre Salle des Fête



Et pour terminer, dans l'autorisation de construire délivrée le 24 octobre 1966 à la rubrique destination des locaux : Lettre d) figurent : locaux commerciaux restaurant, salle de spectacle 1.150 places. Certes depuis il y a eu l'incendie, des travaux mais ceux-ci n'ont concerné que le restaurant, la création d'une cuisine pour les sociétés, des agrandissements en sous-sol, des aménagements pour les personnes à motricités réduites et l'adjonction d'une arrière scène.

Alors la Salle des Fêtes un tournoi de chaises musical ? Non le groupe UDC rejoint celles et ceux qui tablent sur une capacité de 1.700 places cependant, nous avons un devoir de précaution. Alors, sollicitons la police du feu qui se déplacera à titre gracieux et confirmera ou infirmera ses chiffres de 2004. Que risquons-nous ? Trois possibilités, soit un statuquo, soit au mieux la possibilité d'augmenter notre capacité, ou encore au pire une diminution qui paradoxalement aura toutefois l'avantage de modifier favorablement le taux d'occupation des dernières saisons du TAS.

- M. Détruche : les chiffres peuvent faire dire beaucoup de choses, je rappelle simplement que la capacité assise de la salle comprend la grande salle : 756 places, la galerie : 161 places soit un total de 917 places. Lorsque l'on parle de 1.300 places pour les conférences il faut tenir compte du hall d'entrée ainsi que les deux salles annexes. La configuration n'est donc pas la même que pour un spectacle. Pour le reste je n'ai malheureusement pas retenu tous les chiffres que vous avez cités.

M. Knörr : M. Détruche peut-il me préciser le nombre de m² qu'il a pour la grande salle ?

- M. Détruche : donc la grande salle 485m², salle annexe extérieure : 115m², salle annexe intérieure 100m², hall sans vestiaire 250m², soit au total 950m².

M. Knörr : je désire quand même que les services de l'Etat viennent contrôler car sur l'autorisation de construire j'ai 1'150 places pour 1.000m².

M. Constantin : la capacité d'une salle se calcule en fonction des sorties de secours, la sécurité civile a donc rendu son rapport en tenant compte de ce paramètre.

M. Agraniou : nous sommes en train de tourner en rond ne devrait-on pas amener ce sujet en commission afin de la traiter de manière plus approfondie ?

M. Stark : je trouve dommage qu'en raison de deux ou trois spectacles organisés par le TAS qui ont fait salle comble voire dépassé de peu la capacité de la salle que l'on attache, ce soir, une telle importance à un objet sur lequel le Conseil administratif s'est déjà exprimé. Pour ma part, je ne voterai pas cette motion.

M. Marcet : il s'agit d'un principe de précaution qui de plus ne coûte rien alors pourquoi se priver d'une inspection par les services compétents ?



Mme la Présidente : M. Agraniou propose une discussion en commission, M. Knörr a ce soir le choix de retirer sa motion pour la représenter cet automne en allant dans le sens souhaité par M. Agraniou ou de la faire voter telle quelle ce soir.

M. Knörr : le groupe UDC maintient sa motion et demande le vote.

Au vote :

- *Cette motion est refusée par 4 voix « pour », 13 voix « contre » et 5 abstentions.*

M. Decrey : je vais faire une petite remarque à M. Knörr au nom du Conseil administratif en lui demandant que, dorénavant, il essaye de déposer des motions un peu plus positives au lieu de mettre systématiquement en doute le travail du Conseil administratif ainsi que certaines personnes concernées par les sujets abordés. Cela devient particulièrement désagréable de travailler dans des conditions pareilles. Nous pensons que ce sentiment est également partagé par certains Conseillers municipaux. L'année prochaine nous serons en période électorale et me réjouis de lire votre bilan car visiblement il n'y a rien de positif pour vous.

M. Knörr : j'en déduis que le Conseil administratif me demande de ne pas utiliser un droit démocratique qui m'a été donné par mes électeurs !

- M. Decrey : absolument pas !

13. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes Libéral, Démocrate-Chrétien, UDC et Socialistes-Verts, concernant : « L'autorisation à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex d'utiliser sa provision de Fr 120'000,- ainsi que Fr 200'000,- sur ses fonds propres en vue d'effectuer des travaux de réaménagement à l'EVE Chapelly ». Discussion. Vote. (RM-10-01).

M. Hans Rudolf Roth, signataire, donne lecture du projet de résolution :

Résolution - Exposé des motifs

La Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex (FJT) gère trois espaces de vie enfantine, soit EVE Chapelly, EVE Marcelly et les Bout'Choux et dont les deux derniers sont la fierté de la Commune.

Différents constats ces derniers mois ont conduit la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex à mener une réflexion quant à l'actualisation des locaux en vue d'une exploitation plus rationnelle et répondant aux normes actuelles.

Le rapport du Service de l'Evaluation des lieux de placement (ELP) du 8 février 2010 fait état de plusieurs carences dont : toilettes, tables à langer, biberonnerie, dortoir, points d'eau, auxquelles vient s'ajouter une non-conformité des voies d'évacuation (portes doivent s'ouvrir sur l'extérieur et la porte coulissante d'entrée est à remplacer).

Le bureau du Conseil de fondation a procédé à un état des lieux en présence de M. Matei Agarici, architecte (responsable de la transformation des Bout'Choux) en date du 1^{er} avril 2010.



Lors de la séance du Conseil de fondation en date du 19 avril 2010, ledit Conseil a validé l'avant-projet présenté par M. Matei Agarici et confirmé qu'il souhait exécuter l'intégralité du projet y compris les options, pour un coût total de CHF 309'401,26.

En tenant compte de la mise aux normes des voies d'évacuation, il faut s'attendre à un coût avoisinant CHF 320'000, --.

Le propriétaire (Fondation René et Kate Block), par l'entremise du Secrétariat des Fondations immobilières de droit public, a chargé la Régie Pilet & Renaud de nous répondre en date du 25 mai 2010 qu'elle autorisait l'exécution des travaux demandés, sans participation financière aucune de leur part. Il est cependant d'accord de renouveler le bail pour 10 ans (indexation au coût de la vie).

Le loyer actuel (CHF 71'568,- pour 300m², soit CHF 238,56 m²/an) peut être considéré comme raisonnable.

La Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex désire mettre ce premier espace de vie enfantine aux normes en profitant de la fenêtre des vacances scolaires et désire utiliser ses fonds propres à cette fin, tout en négociant en parallèle avec le propriétaire quant à une participation financière relative aux plus-values (sol) et à l'obligation d'entretien (peintures).

Hans-Rudolf Roth, libéral
Stephen Knorr, udc
Andrew Arpidone, pdc
Enrico Castelli, socialistes-verts

Résolution

- Vu l'exposé des motifs de la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex,
- Considérant la responsabilité de la Commune d'exploiter des espaces de vie enfantine répondant aux normes,
- Reconnaissant la relative urgence des travaux à effectuer en tenant compte des vacances d'été,
- Profitant d'un minimum d'inconvénients pour les parents plaçant leurs enfants à EVE Chapelly,
- Sachant que 41 familles n'ont toujours pas trouvé une place d'accueil auprès de nos institutions de la petite enfance (IPET),
- Utilisant la disponibilité de l'architecte et de la directrice de nos IPET (formation prévue en 2011),

Le Conseil municipal décide :

1. D'autoriser la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex d'utiliser sa provision de CHF 120'000,- et CHF 200'000,- de ses fonds propres en vue d'effectuer les travaux de réaménagement à EVE Chapelly, selon avant-projet de M. Matei Agarici d'avril 2010, sur la base du rapport ELP du 8 février 2010.
2. Que la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex est priée de poursuivre ses négociations avec le propriétaire en vue d'une participation financière de sa part.

M. Roth : je m'abstiendrai de prendre part au vote vu que je suis trésorier de la Fondation et vous cite l'article 4, alinéa 4 des statuts de la Fondation qui stipule :

« Les revenus peuvent soit être affectés à la réalisation du but social, soit être portés en augmentation de la fortune ; cette dernière peut, en cas de nécessité, également être utilisée dans le cadre du but ».



La discussion est ouverte :

M. Marcet : peut-on me donner quelques précisions à ce sujet car une provision est alimentée par un compte de charge, cela suppose qu'il y a eu une charge qui a été constituée dans le but d'effectuer ces travaux autrement il s'agit d'une réserve qui passe par le compte de résultats et l'utilisation de fonds propre ne veut pas dire que l'on a les liquidités forcément nécessaires pour ce faire. Donc merci de me donner des explications.

M. Roth : il fallait être attentif lorsque nous avons approuvé les comptes de la commune, les documents concernant la Fondation ont été remis et cette provision a été créée sur la base du bénéfice des comptes 2009 et la Fondation a les montants nécessaires en trésorerie pour assumer ces travaux.

M. Marcet : je rappelle que les comptes de la Fondation pour la jeunesse ne sont pas formellement votés par la Conseil municipal.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Mesdames, messieurs,

Le groupe radical n'a pas souhaité prendre position sur la résolution déposée par les autres partis de la commune et après de longues discussions en interne, laissera à chacun d'entre nous la liberté de vote.

Certes à 12 mois des prochaines élections municipales, ne pas soutenir cette résolution risque, fort d'être interprété comme un signe de frilosité de notre part. Je tiens donc à rassurer nos collègues autour de cette table. Notre groupe reste convaincu que la Fondation pour la Jeunesse est une institution clé de notre commune, que l'équipe en place est excellente et que le travail réalisé par le conseil de Fondation est formidable, car il est milicien et je pense ici au trésorier de cette institution M. Roth, dont l'investissement pour la Fondation est exceptionnel.

Vous comprendrez dès lors que notre position est d'autant plus délicate que nous apprécions beaucoup le travail réalisé par cette institution et ses acteurs mais la manière, somme toute un peu cavalière, de cette résolution nous surprend.

En effet cette résolution a soulevé quelques réflexions d'ordre presque plus institutionnelles que politiques ?

La première étant : est-il vraiment du ressort d'une Fondation de procéder à des investissements sur la base d'une cagnotte constituée au fil du temps avec la subvention de fonctionnement de la commune principalement ?

Thônex reste une commune riche, alors pourquoi donc notre Fondation de la jeunesse souhaite-t-elle avec ses propres deniers faire des rénovations (que nous ne discutons pas) alors que fondamentalement, le Conseil administratif in corpore et le Conseil municipal dans son ensemble soutiennent cette Fondation et aurait sans mégoté ouvert un crédit supplémentaire pour cette opération ?

Doit-on en déduire que la Fondation a trop d'économie et qu'elle souhaite dès à présent décider d'elle-même de ses investissements ? Soit mais c'est pour nous, radicaux, une notable altération de la philosophie qui se cache derrière la subvention annuelle de la Commune.



La deuxième question reste sur la forme de soumission et le choix du mandataire : là encore, beaucoup de raisons jouent en faveur de l'architecte choisi notamment ses liens privilégiés et de confiance avec l'équipe en place. Mais ne disposons-nous pas d'un service technique dans cette administration qui aurait pu à juste titre porter un regard constructif sur les modifications proposées ?

N'y a-t-il pas de la part de certains élus autour de cette table la volonté souvent répétée de « faire d'abord travailler nos services communaux avant des mandataires externes ? ». Soit, là-encore, au prétexte, au demeurant valable, de la pause estivale, on est allé un peu vite en besogne, Rien de bien méchant, juste un peu de précipitation qui ne respecte pas les usages de la gestion communale.

Alors comme indiqué, chacun d'entre nous sera son libre-arbitre de savoir si la forme prime sur la moquette d'EVE Chapelly ou l'inverse.

- M. Decrey : il y a quelques années un investissement d'un million et demi a été fait dans un bâtiment qui ne nous appartient pas afin d'aménager une crèche. Aujourd'hui nous parlons d'un investissement de Fr 300'000,- pour lequel il n'y a aucune obligation légale.

Un état des lieux a été demandé, à l'initiative de la Fondation, et il a été suggéré à cette dernière de réaliser les travaux qui font l'objet du crédit de ce soir.

Le Conseil administratif se pose cependant beaucoup de questions par rapport à cet investissement : est-il nécessaire de la faire dans des locaux qui ne nous appartiennent pas ? La prolongation de bail de 10 ans est-elle suffisante ? Ne devrait-on pas investir dans de nouveaux locaux que l'on pourrait réaliser dans le cadre du projet de construction de Clair-Val, locaux qui appartiendraient à la commune au même titre qu'EVE Marcelly et des Bout'Choux ? Nous espérons que le propriétaire participera financièrement à ces travaux.

- M. Uehlinger : je veux juste préciser que si ce crédit devait se voter par le Conseil municipal il ne s'agirait pas d'un crédit d'investissement mais d'un crédit de fonctionnement complémentaire qui serait versé à titre de subvention à la Fondation en faveur de la Jeunesse.

En ce qui concerne le mandataire il s'agit de celui qui a travaillé à notre grande satisfaction à la transformation des Bout'Choux et pour vous rassurer ce dossier a été examiné par le service technique communal qui a validé les travaux projetés. Je me suis personnellement rendu sur place en compagnie de M. Fortuna pour mieux analyser la situation.

M. Arpidone : en tant que membre de la Fondation je précise que ces travaux se divisent en trois parties : la première correspond à des recommandations faites par le Canton, une autre partie concerne le remplacement de luminaires décidé par le Conseil de Fondation et une dernière pour des raisons de sécurité.

Nous avons des discussions à avoir avec le propriétaire notamment en ce qui concerne les luminaires, ceci pour dire que cette résolution prévoit le montant total des travaux mais il n'est pas sûr que tout soit formellement réalisé.



En ce qui concerne l'emplacement de la crèche, avec une proposition de la déplacer dans le cadre du quartier Clair-Val, il faut savoir qu'un certain nombre d'activités intergénérationnelles s'organisent avec les habitants du D2. Ce qui est très positif et très apprécié et il semble important de maintenir une crèche en ce lieu.

M. Corthay : il n'y a aucun projet sur Clair-Val à ce jour cela va nous amener aux calendes grecques avant qu'il n'y ait une crèche opérationnelle à cet endroit. Comme l'a dit M. Arpidone, ce lieu donne satisfaction tant pour les enfants, pour les résidents du D2 ainsi que pour le personnel de la crèche. Il y a une urgence dans ces travaux par rapport à la non-conformité avec 5 portes qui s'ouvrent sur l'intérieur et non pas sur l'extérieur. Il faut rappeler que la Fondation a des demandes qui excèdent la capacité d'accueil. Du point de vue financier ce n'est pas très satisfaisant car le propriétaire ne veut pas financer ces travaux, mais le sens de cette motion est de ne pas venir solliciter une fois encore la commune.

Mme Casadei : je m'exprime en mon nom propre et en tant que membre de la Fondation. Un des motifs qui nous a également incités à prendre cette décision est de faire sortir la directrice « de la période travaux » pour la prochaine rentrée. En effet, elle a déjà dû subir d'importants travaux de la crèche Marcelly et du jardin d'enfants les Bout'Choux.

- M. Détruche : le Conseil administratif est loin de vouloir intervenir négativement sur ce dossier. Dans un premier temps l'aspect financier nous a paru un peu délicat et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons refusé l'entrée en matière et que l'on se trouve avec le projet de résolution qui vous est présenté ce soir.

La situation de la Fondation nous interpelle car, grâce à une bonne gestion elle arrive à accumuler des bénéfices et à les capitaliser alors que d'autres groupements également subventionnés doivent nous ristourner les bénéfices, cette résolution a le mérite de faire la lumière pour tout le monde sur l'état financier de la Fondation et de quelle manière seront utilisés les excédents cumulés.

M. Arpidone : j'ai personnellement déjà posé la question en séance de la Fondation concernant ces bénéfices afin de savoir s'il n'y avait pas, finalement, thésaurisation de la subvention pendant deux années de suite. Mme Rochat, alors Présidente de la Fondation, m'avait répondu que la Fondation gardait des liquidités calculées sur la base de deux mois de salaire, ces dernières ont pour but de faire face à des dépenses exceptionnelles sans devoir passer chaque fois devant le Conseil municipal. A l'époque un vote avait dû être pris dans l'urgence pour faire voter un montant de subvention exceptionnel. Voilà la raison de ce mode de faire.

Au vote :

- *Cette résolution est acceptée par 18 voix « pour » et 4 abstentions, soit à la majorité.*

M. Uehlinger : suite à ce vote je m'engage avec M. Fortuna à aller négocier au mieux une participation du propriétaire.



14. Propositions du Conseil administratif

M. Pascal Uehlinger, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

15. Questions écrites :

M. Pascal Uehlinger, Maire, Conseiller administratif délégué aux Finances donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 11 mai 2010 par :

15.1. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, pose la question suivante concernant : « l'audit de la Cour des comptes ».

Au début des années 1990, il a été décidé de faire un contrôle général de la gestion de la taxe professionnelle et notamment de la situation du rôle des contribuables. Ce travail a été confié, à l'instar d'autres communes, à M. Alfred MAGNIN, ancien secrétaire général de la commune de Plan-Les-Ouates et qui s'est ensuite spécialisé dans la gestion de la taxe professionnelle. Ce mode de faire a tout de suite eu l'avantage de mettre à jour le rôle des contribuables et de mettre en place un suivi régulier des diverses procédures relatives à cette taxe. Le Conseil administratif a donc décidé de continuer de collaborer avec ce tiers externe. Suite à l'audit de la Cour des Comptes, la situation formelle de ce mandat a été remise à jour avec l'établissement d'un cahier des charges précis ainsi que l'assermentation par le Conseil administratif de M. Alfred MAGNIN. Le Conseil administratif tient également à souligner l'avantage de faire appel à un mandataire externe de par la neutralité de celui-ci vis-à-vis des contribuables de la Commune.

- M. Knörr : je suis très satisfait de cette réponse que je trouve positive.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite de :

15.2. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, pose la question suivante concernant le financement du programme de la demi-saison culturelle du TAS

Dans le cadre de notre politique culturelle, nous éditons un programme pour chaque demi-saison de ThônexArtSpectacles.

Ces programmes sont financés par les sponsors et les annonceurs.

Questions :

- 1) Quels sont les annonceurs, les sponsors qui ont participé au financement du programme de la 1^{ère} demi-saison 2010.
- 2) Quels sont les montants engagés par chaque annonceur et sponsor.
- 3) Combien coûte une page de publicité dans ce programme.



15.3. M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, pose la question suivante concernant les Hérissons

En février 2010, la mairie a reçu 10 affiches (format F4 89/128 cm) de la fondation Pro hérissons, avec demande de les disposer sur des panneaux sur le plus de routes et de « passages potentiels de hérissons » possibles, avec invite à les installer dès fin mars, à plusieurs reprises et assez longtemps.

En mars 2010, j'ai demandé quelle serait l'action cette année : reprise des supports, construction en plus grand nombre par l'atelier du centre de loisirs... etc.

Il m'est répondu que l'affichage se ferait cette année dans les vitrines communales « afin d'éviter la pollution visuelle tout azimuth sur le territoire... le piéton devenant conducteur à ses heures devant appliquer le message reçu une fois au volant ».

Cette proposition est un vœu pieux en désaccord avec l'expérience et la proposition des spécialistes. La pollution du territoire n'est pas évitée par les affiches de la SGA par exemple, et les piétons une fois au volant doivent être rendus attentifs aux hérissons sur le moment et sur les lieux de passage, d'où l'importance de placer ces panneaux dans les zones connues. Les agents municipaux et la voirie pourraient très bien noter toutes les découvertes de hérissons tués de façon à cibler la pose des panneaux et éviter ainsi des installations inutiles.

Exemple typique : à la sortie du chemin des Deux Communes sur l'avenue Tronchet, les panneaux publicitaires ont été placés à l'extérieur du virage de l'entrée, bien en face de phares, et les panneaux communaux transférés plus haut à l'arrêt du bus de l'av. Tronchet. Quand il m'est dit que les utilisateurs des TPG sont des automobilistes potentiels, je réponds que c'est au volant qu'il faut attirer l'attention des conducteurs sur les autres usagers de la route !

Car si l'on suivait le Conseil administratif dans son souci d'éviter la « pollution visuelle tout azimuth », il suffirait de disposer des affiches A3 « Ecole, Attention aux enfants » sur les panneaux publics et non vers les écoles ! Ceci dit en admettant qu'un enfant écrasé n'est pas équivalent à un hérisson !...

Question :

Plutôt que la réduire à la portion congrue d'un affichage A3 discret et mal placé, plus symbolique qu'efficace, le Conseil administratif pourrait-il revoir et reprendre cette action annuelle Hérissons pour la développer dans le sens initié par Mme RoCHAT, cohérent avec notre engagement pour la biodiversité et selon les critères d'efficacités donnés par les spécialistes ?



15.4. M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, pose la question suivante ayant comme intitulé : « Pourquoi refuser encore les stands de maraîchers à la place Graveson ? »

Un maraîcher biologique vendant à Genève depuis 3 ou 4 générations a demandé en 09 avec 3 collègues à pouvoir tenir un stand hebdomadaire à la place Graveson. Il leur a été répondu par la négative en raison des travaux d'aménagement prévus (depuis 2007, voir la motion MM-07-05)¹.

Voici donc des années que cette surface est inutilisée alors que des travailleurs de la région y sont intéressés, y compris sans garantie de durée. Alors que pour la vente des sapins de Noël, les vendeurs ne se plaignent ni du vent, ni du mauvais aménagement. Ceci est confirmé par l'usage régulier de cette place par les stands politiques, qui ne sont guère différents des stands de marché quant à leurs exigences de confort et d'installations !

En cas de besoin de courant électrique, les prises existent, et la location de 7 à 10.- le mètre linéaire (prix demandés à Carouge, Ville de Genève et Chêne Bougeries) serait même bénéficiaire pour la commune.

La boulangerie et les commerces locaux y trouveraient certainement aussi leur compte par une meilleure animation.

Ce serait aussi une action en accord, en partie du moins, avec Genève Région Terre Avenir ².

Ce serait encore cohérent avec nos fiches Agenda 21-7 et 7b ainsi qu'avec les vœux de l'atelier public concerné mettant en avant l'importance des rencontres et des liens sociaux par l'animation locale.

- Quelles sont les raisons du Conseil administratif d'empêcher l'arrivée d'un peu de vie de marché à cette place bien terne, ne serait-ce que pour quelques mois avant les travaux ?
- Comment peut-il expliquer son acceptation des ventes de sapins et la tenue de stands politiques, tout en refusant les stands de marchés ?
- Ayant pris contact avec l'intéressé, il semble disposé à venir tenir son stand dès que possible, y compris durant les vacances.
- Pourquoi la commission Environnement et Parcs et notre Conseil n'ont-ils pas été consultés ?

Du moment qu'il y a encore plusieurs mois à patienter avant la rénovation de cette place, le Conseil Administratif peut-il revoir rapidement sa décision sans attendre la reprise parlementaire de septembre ou octobre ? Ceci serait la meilleure réponse à notre question écrite !

¹ CM 13 nov. 07 : – M. Decrey : ... Pour l'instant le projet est en suspens car nous devons attendre que la poste réintègre ses locaux dans le centre commercial, nous avons tout de même cherché un endroit susceptible d'accueillir provisoirement un marché, mais après étude, il en ressort que la place de Graveson reste l'endroit idéal pour attirer un maximum de personnes.

² http://www.opage.ch/label/FR/home_generalites.html.

Les produits portant ce label (GRTA) sont garantis de provenance de la région genevoise et représentent un gage de qualité pour les consommateurs. La région comprend le canton de Genève et les [zones franches](#). Les exigences font l'objet d'un contrôle par un organisme de certification indépendant (www.oic-izs) selon les normes EN 45011.



16. Propositions individuelles et questions

16.1. Ecole Marcelly

M. Stark : certain l'auront peut-être constaté des tags ont été peints sur l'arrière de l'école Marcelly-Tronchet et la porte de secours a été bariolée, ceci est très regrettable et cela me conforte dans le choix d'installer des cameras de vidéosurveillance.

16.2. Récupération des déchets

M. Stark : je remercie le Conseil municipal d'avoir voté le crédit demandé ce soir et j'encourage le Conseil administratif à faire pression sur certaines régies qui sont très négligentes quant au tri des déchets, surtout dans les groupes d'immeubles très importants. Pour ne pas les citer il s'agit des régies DAUDIN et MOSER & Cie.

- M. Détruche : au mois de septembre l'action « journée des concierges » sera reconduite. Donc tous les concierges des immeubles de la commune sont invités à cette séance d'information ainsi que les représentants des régies, nous n'allons pas manquer de leur rappeler les règles en la matière.

16.3. Forage géothermique

M. Marcet : certaines associations ont posé des questions concernant les forages prévus par les Services Industriels sur le site des Communaux d'Ambilly. Ces personnes s'interrogent sur la profondeur de ces forages avec les problèmes que cela pourrait apporter. La réponse est « NON » car j'ai la confirmation des SIG qu'ils s'arrêteront au niveau de la couche sédimentaire sans entrer dans le domaine rocheux, le problème Bâlois est donc exclu pour nous. Les SIG doivent cependant encore avoir une réunion avec le SCAN.

- M. Uehlinger : le Conseil administratif a demandé l'avis d'un spécialiste indépendant des SIG et effectivement nous n'entrons pas dans ce que l'on appelle des couches sèches donc cela ne doit pas craquer comme cela s'est produit à Bâle. Je vais essayer de faire venir cette personne en commission de l'Urbanisme & Développement durable dans le courant de l'automne.

M. Marcet : une information aux associations serait utile car c'est d'elles qu'est venue la question.

16.4. Comptes

M. Marcet : le Canton de Genève va voter les comptes et bien évidemment les caisses de retraite ne sont pas en tant que charges dans ces comptes (provisions) il faut que vous sachiez qu'une commune a déjà commencé à provisionner des montants dans son bilan, il s'agit de la commune d'Anières. Petit à petit ce sujet vient d'actualité dans les communes et je pense qu'il ne faudrait pas que Thônex soit la dernière commune à le faire, il faut montrer la réalité des comptes tel qu'il convient de les présenter.



Je rappelle qu'un certain nombre de problèmes au niveau des collectivités publiques va survenir et nous sommes actuellement face à une explosion des dettes et ce n'est pas demain lorsqu'il y aura problème qu'il faudra dire : « si nous avions su... ».

J'ai participé à un colloque financier lors duquel nous avons appris qu'il y a 1.400 milliards de dollars non provisionnés dans les banques à ce jour !

Notre commune doit absolument faire acte de prudence d'autant plus que, comme l'a dit M. le Maire, nous allons entrer dans une phase d'endettement et cette phase devra être gérée au mieux des intérêts de la commune avec tout ce que cela comporte.

- M. Uehlinger : de mémoire cette obligation qui consiste à couvrir l'éventuel déficit des caisses de pension deviendra effective en 2018. Pour Thônex la provision se monterait à un montant de plus de six chiffres.

M. Marcet : il faut que cela soit dit, je pourrais vous présenter l'insuffisance annuelle de couverture de la CAP qui devrait se trouver dans les comptes annuels pour que ceux-ci soient justes.

16.5. Mobilité

M. Marcet : lorsque l'on voit les files de véhicules aux heures de pointe sur le territoire communal je demande à ce que le Conseil administratif soit très ferme dans ses discussions avec l'Etat de Genève car si actuellement, comme me l'a dit une dame il faut 20 minutes pour traverser la commune depuis la Mairie, que se passera-t-il lorsqu'il y aura les Communaux d'Ambilly ?

Merci également de prendre des mesures concernant la problématique des vélos qui circulent sur les trottoirs. Dans un récent article de TDG on annonçait 3 personnes par jour aux urgences à cause de vélos qui circulent n'importe comment et notamment sur les trottoirs. La Police municipale se doit d'intervenir pour régulariser cette situation qui devient anarchique.

16.6. Mobilité

M. Dupraz : nous avons appris par le GHI que Genève prépare sa « vélos-révolution » !

Ce projet concerne la mise à disposition de vélos en libre-service, ce système est déjà en vigueur à Lausanne, Fribourg et ailleurs et rencontre semble-t-il un grand succès. L'article annonce que les TPG, le Canton et une trentaine de communes étudient ce projet. Notre commune est-elle concernée, si oui quel budget entend-elle engager et si non quelles en sont les raisons ?

- M. Decrey : nous n'avons pas été contactés dans le cadre de ce projet et suis étonné d'apprendre que 30 communes sont déjà impliquées dans ce projet.



A l'Association des communes genevoises, nous avons appris que la ville de Genève était en contact avec les TPG afin d'essayer de mettre un concept en place, mais les 15 autres communes membres du Comité de l'ACG n'avaient pas été contactées à ce sujet, nous allons nous renseigner.

16.7. Droit démocratique

M. Dupraz : j'aimerais protester contre la déclaration du Conseil administratif vis-à-vis de M. Knörr tout à l'heure. Je n'ai aucune accointance politique avec M. Knörr mais ce dernier est un élu du peuple et nous nous trouvons autour de cette table dans le rôle de représentants de la population. M. Knörr a donc le droit de poser toutes les questions qu'il veut ainsi que de déposer des projets comme bon lui semble. Evidemment cela peut énerver certains, pour ma part l'UDC n'est pas ma tasse de thé, mais nous devons nous battre pour que chacun ici puisse dire ce qu'il veut et qu'elle est son opinion.

- M. Uehlinger : M. Knörr peut le confirmer je n'ai aucune mauvaise intention envers lui, si je peux répondre à ces questions je le fais et je peux discuter avec lui de façon ouverte. Ce que le Conseil administratif entend c'est que certaines questions peuvent être discutées directement avec le Conseiller administratif concerné. Pour ma part, je suis tout à fait ouvert à des rendez-vous en Mairie. Cette remarque était faite pour essayer d'avoir, autour de cette table, une discussion un peu plus positive et éviter les questions qui peuvent être réglées entre les personnes concernées sans devoir faire de grands débats.

16.8. CSSM

M. Arpidone : je reviens juste sur la demande de crédit en vue du remplacement du parquet de la salle omnisports, lors de la séance du 10 novembre 2009, Mme Constantin avait demandé : *« le parti démocrate-chrétien désire qu'un plan soit établi pour les futurs travaux d'investissements du CSSM tout en étant conscient qu'il existe un Conseil intercommunal représenté par l'ensemble des partis il va cependant de soit que ce crédit sera voté par le parti démocrate-chrétien »*.

Cette remarque n'avait pas obtenu de réponse c'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus à nouveau ce soir.

16.9. TAS

M. Arpidone : je ne comprends pas très bien la position du groupe UDC qui vend la peau du TAS, finalement pour lui c'est un peu tuer la poule aux œufs d'or car mis à part la destruction systématique de tous les projets liés au TAS, le groupe UDC nous propose pas grand-chose !

Quant à M. Dupraz qui nous lance des dénis de démocratie à tire-larigot, il me semble que lire une lettre envoyée par un privé qui demande sa lecture en séance du Conseil municipal c'est aussi de la démocratie et vous êtes intervenu en début de séance afin de demander l'arrêt de cette lecture. La démocratie n'est pas à géométrie variable et il faut être conséquent avec ce que l'on dit.



16.10. Foron

M. Loutan : nous avons voté le financement de renaturation des berges du Foron, et je me permets de signaler à ce Conseil qu'il est contradictoire de refuser systématiquement mes amendements non contraignants invitant les privés et l'Etat à une bonne gestion des eaux à la parcelle pour diminuer nos frais de correction des cours d'eau, et accepter ceux-ci !

16.11. Piscine

M. Loutan : le terrain de volleyball a été mis en herbe. Y a-t-il eu un sondage auprès des utilisateurs ? Y a-t-il eu des problèmes particuliers ? Comment se fait-il que l'on supprime une surface qui était bien appréciée ?

- M. Détruche : les utilisateurs étaient pratiquement aux abonnés absents. Ce terrain n'était pas prévu pour que des petits enfants jouent au sable. Nous avons également dû utiliser cette surface pour un passage depuis la sortie des vestiaires extérieurs. Nous n'avons pas fait de sondage mais en se rendant régulièrement sur place on pouvait se rendre compte que ce terrain de beach volley était très peu utilisé.

M. Loutan : j'ai également constaté que les grilles du plafond des douches sont en grande partie rouillées. Doit-on intervenir pour remédier à ce problème et ces grilles sont-elles encore sous garantie ?

- M. Détruche : nous sommes déjà intervenus et n'avons pas accepté ces grilles en l'état.

16.12. Panneaux photovoltaïques et installations solaires à l'av. Adrien-Jeandin

M. Loutan : je pense que parmi les solutions que l'on voudrait étudier en commission il faudrait tenir compte des points suivants :

1. la commune est propriétaire
2. la commune loue
3. un contracting énergétique qui décharge complètement la commune

Il serait bien que ces trois points soient abordés afin que l'on ait un rapport complet pour prendre une décision.

16.13. Chemin du Bois-Des-Arts

M. Knörr : il y a des tilleuls qui ont été taillés d'une manière plus agressive que d'habitude, sont-ils malades y a-t-il un problème particulier ?

16.14. Pavillon Mousse

M. Knörr : nous avons accepté que ce pavillon reprenne son activité première c'est-à-dire redevenir une école primaire. Devrons-nous mettre des patrouilleuses scolaires à la rentrée ?



- M. Détruche : apparemment pas car cette école fonctionne avec un système de ramassage scolaire et 6 ou 7 bus vont amener directement les enfants à l'école. La septantaine d'élèves qui vont être scolarisés ont pratiquement tous un moyen de transport direct.
- M. Uehlinger : les horaires de cette école ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux des écoles traditionnelles.

16.15. TAS

M. Knörr : je vous avais préparé une réponse point par point par rapport au courrier qui nous a été lu en début de séance, je vous en ferai grâce, mais j'ai relevé que dans cette missive l'auteur me propose de me renseigner auprès du registre du commerce et de trouver l'adresse avant de me déplacer inutilement. J'ai l'extrait du registre du commerce sous les yeux et l'adresse de JOKKA Sàrl est 8, rue Jacques-Grosselin à Carouge. Visiblement l'auteur de cette lettre confond son adresse...

M. Arpidone : cette société est domiciliée auprès de sa fiduciaire ce qui est fréquent. Cela va certainement être le sens de la réplique qui vous est faite dans ce courrier.

La séance est levée à 23h.30

Annexe 1 : Point 5 ODJ - Estimations globales des investissements prochains du Centre sportif Sous-Moulin

*

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Anne-Marie Jaquet

M. Philippe Guex